



## Sainte-Anne-des-Lacs

### AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le 8 mai 2023 à 20h00, au Centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs sis au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

**1. Nature et effet :**

- Autoriser le maintien d'une résidence principale dans une marge latérale de 7,22 mètres alors que la réglementation exige 7,6 mètres, tel que requis par le Règlement de zonage numéro 1001.

**Identification du site concerné :** lot 6 343 623  
6, chemin des Canards

**2. Nature et effet :**

- Autoriser la construction d'une résidence unifamiliale sur un lot d'une superficie de 3 655,60 m<sup>2</sup> alors que la réglementation exige 4000 m<sup>2</sup>, tel que requis par l'article 40 du Règlement de lotissement numéro 1002.

**Identification du site concerné :** lot 4 573 319  
chemin des Potentilles

**3. Nature et effet :**

- Autoriser la construction d'un vestibule à 9,09 mètres de l'emprise de la rue plutôt que les 10,70 mètres requis ;
- Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal portant la propriété à 3,02 mètres d'une marge latérale alors que la réglementation exige 7,60 mètres ;
- Autoriser l'ajout d'une 2<sup>e</sup> porte d'entrée en façade de la maison alors que la réglementation limite à 1 seule porte d'entrée en façade (sauf exceptions) ;

Le tout tel que requis par le Règlement de zonage 1001.

**Identification du site concerné :** lot 1 920 602  
34, chemin des Lilas

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce vingtième jour d'avril deux mille vingt-trois (2023).

Anne-Claire Robert  
Directrice générale, greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, à chacun des deux endroits désignés par le Conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 avril 2023

Anne-Claire Robert  
Directrice générale et  
greffière-trésorière